

Le 13 octobre 2011

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lance

**le premier concours étudiant « Design Zéro Déchet »**

***Avec ce concours, le Syctom invite les concepteurs de demain à concevoir des biens de consommation innovants et durables, permettant de réduire fortement les quantités de déchets générées par les produits mis sur le marché. L'objectif est de mieux préserver les ressources naturelles en favorisant l'éco-conception des produits, c'est-à-dire penser le produit non plus comme un futur déchet mais comme une future ressource.***

Organisé en partenariat avec la région Ile-de-France, ce prix s'adresse à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur situé en Ile-de-France, quel que soit le type de formation suivie (design, sciences de l'environnement, ingénierie, arts appliqués, ...). L'inscription, entièrement gratuite, est ouverte jusqu'au 31 janvier 2012. Les candidats au concours seront invités à un séminaire organisé par le Syctom dans leur établissement, afin de mieux appréhender les enjeux liés à la prévention des déchets et à l'innovation. Un jury composé de représentants du Syctom, de l'Ademe, de la région Ile-de-France, ainsi que de professionnels de l'éco-conception se réunira en avril 2012 pour désigner les lauréats et remettra un 1<sup>er</sup> prix de 5.000 euros à l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit.

Ce concours fait partie du plan « Métropole prévention déchets 2010-2014 » adopté en décembre 2010 par le Syctom. Celui-ci a pour objectif de réduire de 7% les quantités de déchets produits sur son territoire d'ici cinq ans. Pour cela il prévoit différentes actions de sensibilisation du grand public à la nécessaire réduction des déchets : lutte contre le gaspillage alimentaire, initiation au compostage, développement de ressourceries etc. Il prévoit également des actions en faveur de l'éco-conception.

Car pour François Dagnaud, Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, « il y a urgence à réduire nos poubelles. On ne peut se contenter d'appeler à la mobilisation des consommateurs et des collectivités. Il est temps de reconnaître la responsabilité majeure des metteurs sur le marché de biens de consommation. Les producteurs et distributeurs doivent penser les produits non plus comme de futurs déchets mais comme de futures ressources. Leur implication est indispensable pour nous permettre d'atteindre nos objectifs ambitieux de réduction des déchets sur notre territoire. »

**Retrouvez toutes les informations pour s'inscrire au concours et participer au séminaire sur le site internet du Syctom : <http://www.syctom-paris.fr>**

